

RIPRODHOR

**Réseau International pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme
au Rwanda Association Loi 1901 , 101 Av Berthelot 69007 Lyon**

COMPTE : RIP 2000410100713863 N03815

IBAN 3324001100713863339N03815

Paris France

Tel + 33 175740563

Email : riprodhor@hotmail.com

Au nom du Réseau International pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme au Rwanda (RIPRODHOR) et sous l'égide d'Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, je veux informer le Conseil des Droits de l'Homme de la situation alarmante qui sévit dans mon pays, le Rwanda.

A l'issue d'une campagne électorale caractérisée par un climat de terreur et d'élections truquées, Paul Kagamé vient d'être réélu avec un score stalinien (93% des voix).

Lors des élections de 2003, le parti MDR avait été dissous et ses membres arbitrairement arrêtés ou contraints à l'exil, certains même assassinés. Cette année, Paul Kagamé, en flagrante violation de l'article 21 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui garantit à tous les citoyens « le droit d'accéder dans des conditions d'égalité aux fonctions publiques », avait fait interdire la candidature des deux candidats d'opposition.

Victoire Ingabire, présidente des Forces Démocratique Unifiées a été empêchée d'enregistrer son parti puis placée en résidence surveillée à Kigali où elle est toujours retenue.

Mushaydi Deogratias, un Tutsi rescapé du génocide, président du Pacte de la Défense du Peuple a été kidnappé par les services de sécurité à Bujumbura, incarcéré à Kigali, inculpé de divisionnisme et risque une peine d'emprisonnement à perpétuité.

Le vice-président du Parti Vert André Kagwa Rwisereko a été assassiné.

Le journaliste Jean Léonard Rungabage a lui aussi été assassiné.

Plus de 30 journaux ont été suspendus.

De très nombreux opposants et journalistes sont accusés sans aucune preuve de divisionnisme ou de propagation de l'idéologie génocidaire, des accusations suffisamment vagues pour être utilisées selon la volonté du pouvoir et qui peuvent entraîner de très lourdes condamnations.

Rappelons que François Xavier Byuma, l'un des plus anciens militants des Droits de l'Homme au Rwanda croupit toujours en prison après avoir été condamné à 18 ans de prison. Théoneste Habimana, membre fondateur de la LIPRODHOR et ancien président du RIPRODHOR a été condamné par contumace à la prison à perpétuité. Dans les deux cas, le droit à un procès équitable reconnu par l'article 10 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme a été constamment violé par le tribunal populaire dit « GACAGA ». Ces tribunaux ont été totalement instrumentalisés et sont devenus un outil de la politique de discrimination ethnique au service du pouvoir qui poursuit son entreprise d'élimination, par l'exil forcé, l'incarcération, la disparition des leaders hutus qui ont clairement choisi la voie de la démocratie.

Sur le plan international, le président Kagamé menace de retirer les soldats rwandais des contingents de maintien de la paix des Nations Unies en réaction au Projet de Rapport des Nations Unies qui dénonce les crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis entre 1993 et 2003 contre des Hutus réfugiés en République Démocratique du Congo. Ce rapport envisage même la qualification de génocide, je cite « les attaques systématiques et généralisées contre des Hutus réfugiés en RDC après le génocide de 1994 contre les Tutsi révèlent plusieurs éléments accablants qui, s'ils sont prouvés devant un tribunal compétent, pourraient être qualifiés de crime de génocide ». Ces soldats rwandais de l'ONU sont pourtant au service de la paix du monde et ne doivent pas servir de moyen de chantage au service d'un homme.

Il est temps que la Communauté Internationale vienne en aide à un peuple meurtri, réduit au silence par un dictateur qui, après 16 ans au pouvoir absolu, accentue aujourd'hui sa tyrannie.

Fait à Genève le 22 Septembre 2010

